

RÉUNION DU 06 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le **SIX OCTOBRE**, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la **Commune de LAROQUE TIMBAUT**, sous la présidence de **Monsieur Lionel FALCOZ, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2015.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel **FALCOZ**, Maire ; Jean-Jacques **DULAURIER** ; Carole **BARRAN-SOULACROIX** ; Aurélie **RANOU-BOUSSUGE** ; Eric **FLESCHE** ; Christian **RICHARD** ; Patricia **BONNIN-BLOIS** ; Sylvie **PUYAU**, Caroline **CHAPUT** ; Joël **BERNARD** ; Véronique **LEFÈVRE** ; Elisabeth **HENRY** ; Christophe **GILARDI** ; Georges **DENYS** ; France **LASFARGUES**.

ABSENTS

Jean-Claude **BOLOGNINI** qui a donné pouvoir à Véronique **LEFÈVRE**; Patrick **LESUEUR** qui a donné pouvoir à Carole **BARRAN-SOULACROIX** ; Gérard **THOMAS**; Françoise **TESTUT** qui a donné pouvoir à Georges **DENYS**.

Mme Aurélie **RANOU-BOUSSUGE** est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibération de principe validation borne électrique
- 2- ZAC de Beljouan – Approbation des comptes récapitulatifs pour clôture
- 3- Rapport d'activité 2014 SDEE 47
- 4- Proposition mise en vente camion
- 5- Mise en location temporaire ancien local ASSAD
- 6- Décisions modificatives budgétaires
- 7- Modification seuil marchés publics
- 8- Extension périmètre eau 47
- 9- Bilan financier et retour de compétences de la CAGV
- 10- Validation étude dirigée
- 11- Délibération de principe mise à jour des panneaux indicateurs municipaux
- 12- Dossier Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmé)

Questions et informations diverses

- Avenue Paul Dangla
- Avenue de la Résistance
- Avenue du Périgord
- M.A.P.A Salle des Fêtes toiture
- Compte rendu assemblée générale les Edéniales
- Point financier municipal
- Compte rendu COPIL
- Point sur l'école et périscolaire
- Bilan voirie communale – Monplaisir
- Bilan CAGV 2014 consultable en mairie
- Masse et Laurendanne
- Stade roquentin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière réunion.

1- Délibération de principe validation borne électrique

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal que le Département a sélectionné un certain nombre de communes pour l'implantation de bornes électriques. Le SDEE prévoit l'installation de 2 bornes sur la commune et il demande pour cela un accord de principe. La répartition dans le département est fonction des zones de vie et des flux de déplacements. La participation financière du Département, du SDEE47 et de l'ADEME est en fonction de la puissance des bornes. L'hypothèse d'achat d'un véhicule par la municipalité électrique est éventuellement à étudier, en fonction de l'emploi possible et de l'intérêt. Dans tous les cas, cela semble opportun de s'intégrer au déploiement départemental car cela contribuera au dynamisme de la commune et du roquentin en créant plus de passage.

Le dossier est soumis à la commission pour avis, avec comme emplacements possibles la ZAC de Beljouan, le centre bourg et le parking du stade.

M. BERNARD : Est-ce que l'occasion se représentera?

Mme BARRAN-SOULACROIX : Que restera t-il à la charge de la Commune?

M. le Maire signale encore quelques incertitudes quant aux modalités de financement et au transfert de compétences au SDEE.

M.DENYS : pour principe, ce serait bien que la Commune s'inscrive car de plus en plus de gens circulent en véhicule électrique.

M. le Maire remercie les membres du conseil de leur accord de principe pour ce projet. La décision finale interviendra lors du prochain conseil municipal après avis des commissions urbanisme et travaux.

Dont acte.

2- ZAC de Beljouan – Approbation des comptes récapitulatifs pour clôture

M. Lionel FALCOZ, Maire donne la parole à M. Jean-Jacques DULAURIER, adjoint délégué aux finances pour la présentation du bilan financier de clôture de la ZAC de Beljouan :

Dépenses:	785 376.76 €
Recettes :	1 030 933.99 €
Excédent de clôture :	245 557.23 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de clôture de la ZAC de Beljouan.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a chargé la SEM 47 de procéder à l'aménagement et la commercialisation de la ZAC de Beljouan. Dans le cadre de la clôture de ce budget, la rétrocession des espaces publics à la Commune se fera après visite avec la SEM47. La clôture signifie une recette exceptionnelle de 245.557,23 € qui sera répartie entre l'investissement et le fonctionnement dans le budget 2016.

A l'unanimité, le budget est voté.

Fait et délibéré.

3- Rapport d'activité 2014 SDEE 47

M. Lionel FALCOZ, Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2014 du SDEE 47.

Le SDEE 47 est composé de 319 communes, 7 secteurs intercommunaux d'énergie, 58 élus au Comité Syndical et de 31 agents composants l'équipe administrative et technique.

Globalement : 12 939 161 € de travaux réalisés, 17 404 km de réseau, 83 minutes de temps de coupure moyen par client par an, 269 communes sur 319 ont transféré la compétence éclairage public au SDEE 47, 3 449 interventions de maintenance, 408 810 € de travaux de maintenance curative, interventions sur 9 405 points lumineux, 996 745 € de travaux neufs, 257 ordres de service en travaux neuf.

Le service rendu est très satisfaisant.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan qui n'appelle pas d'observation de sa part.

Le rapport intégral est tenu à disposition du public au secrétariat de mairie.

Dont acte.

4- Proposition mise vente camion

M. Lionel FALCOZ, Maire, fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'achat du camion des services techniques. Ce véhicule a été acheté le 20 février 2013 pour la somme de 6 500 €.

Ces dernières années plusieurs interventions ont été effectuées : en 2013, 1800 € de réparations engagées, puis en 2015, 2 300 € de réparations hors entretien courant.

Le devis actuel en attente pour remettre le véhicule en état s'élève à 3 700 €.

Monsieur DENYS demande pourquoi il n'y a pas eu de publication.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation : le Maire peut, dans le cadre de ses délégations, procéder directement à la vente si le montant de la vente n'excède pas 4 600€, et que cette vente n'est pas soumise à formalité de publicité ou de communication (rappel du CDG47 à l'appui). De plus lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2015 la décision de vendre ce véhicule a été prise.

M. le Maire précise que plusieurs professionnels ont été contactés et que 3 visites ont eu lieu sur place. A ce jour une seule personne a fait une proposition, considérant le mauvais état du véhicule.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la cession de l'ancien camion benne IVECO 50 immatriculé CR 159 JJ pour la somme de 1 600 €, vente en l'état avec enlèvement sur remorque.

Fait et délibéré.

5- Mise en location ancien local ASSAD

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal la mise en location temporaire du local n°2 au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie. M. le Maire rappelle que ce local n'avait pas été remis en location pour le proposer préalablement aux associations, qui n'ont pas répondu favorablement.

Ce local est composé de 3 pièces et d'un sanitaire pour une superficie de 40.82 m²

Nous avons eu un candidat porteur de projet économique (auto-école), Mme REYNES gérante de la Villeneuve, qui souhaite s'installer sur Laroque. Elle cherche un local temporaire le temps de réaliser les aménagements définitifs dans l'actuel local de M. MARTOS, qui va pour sa part déménager à la sortie du bourg en face de la ZAC de Beljouan.

Afin de ne pas laisser passer cette opportunité, M. le Maire propose un bail précaire de 6 mois renouvelable une fois à partir de courant octobre, le montant du loyer est en cours de calcul sur la base de la moyenne des loyers actuels. Ce local, en très bon état, fera ensuite l'objet de quelques aménagements pour être remis en configuration de local d'habitation à loyer modéré.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le bail correspondant.

Fait et délibéré.

6- Décisions modificatives budgétaires

Suite à la demande de la Trésorerie et sur présentation de Monsieur Jean-Jacques DULAURIER, Adjoint aux finances, il convient de réaffecter la somme de 23 845,00 €uros allouée aux dotations de compensation négative appelée par la CAGV, somme prévue au Budget Primitif 2015 :

du compte 6554 – contribution aux organismes de regroupement
au compte 73921 – Attribution de compensation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'apporter au Budget Primitif 2015 les modifications reprises ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

Fait et délibéré.

7- Modification seuil marchés publics

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal de la modification de certains seuils relatifs aux marchés publics (Décret 2015-1163 du 17 septembre 2015).

Le seuil de dispense de procédure de mise en concurrence et de publicité pour la passation d'un marché public passe de 15 000 € H.T à 25 000 € H.T. cette mesure sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2015.

Cette modification ne modifie pas les objectifs rappelés par le CDG47 :

- Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin
- Faire une bonne utilisation des deniers publics
- Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin

Rappel du CDG (Info Flash n 9): La « règle des 3 devis » n'a aucun caractère légal, ni réglementaire, il s'agit simplement d'une pratique.

Dont acte.

8- Extension périmètre eau 47

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que la modification statutaire concerne principalement l'évolution du périmètre syndical.

Vu le code des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

Vu les Statuts du Syndicat Départemental Eau47 et notamment l'article 2.1 relatif à la coordination de la gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement et appui administratif et technique,

Vu les Statuts du Syndicat Départemental Eau47 et notamment l'article 2.2 relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et non collectif (compétences opérationnelles à la carte),

Vu les délibérations des Conseils municipaux et communautaires suivantes :

- FUMEL COMMUNAUTE (04/12/2014 modifiée), sollicitant l'adhésion simple à Eau47,
- Commune de FOURQUES-SUR-GARONNE (08/06/2015) sollicitant le transfert des compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » à Eau47,

- Commune de PINDERES (23/07/2015) sollicitant le transfert de la compétence « eau potable »,
- à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu les délibérations des comités syndicaux suivantes :

- SIVOM de la région de CASTELJALOUX (01/04/2015) composé de 19 communes membres (ALLONS, ANZEX, ARGENTON, BEAUZIAC, BOUSSES, CASTELJALOUX (périphérie), DURANCE, GREZET-CAVAGNAN, HOUEILLES, LA REUNION, LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX, LEYRITZ-MONCASSIN, PINDERES, POMPOGNE, PUCH D'AGENAIS, SAINT-MARTIN-CURTON, SAUMEJEAN, SAINTE-GEMME-MARTAILLAC et VILLEFRANCHE DU QUEYRAN), sollicitant d'une part l'adhésion d'autre part le transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement non collectif »,
- Syndicat d'eau potable de PENNE D'AGENAIS, SAINT-SYLVESTRE (03/09/2015) composé de 6 communes membres (AURADOU, DAUSSE, PENNE D'AGENAIS, ST SYLVESTRE SUR LOT, TREMONS et VALEILLES (82) sollicitant le transfert de la compétence « eau potable »,
- Syndicat Intercommunal d'assainissement de PENNE D'AGENAIS-SAINT-SYLVESTRE (03/09/2015) composé de 5 communes membres (DAUSSE, MASSOULES, PENNE D'AGENAIS, ST-SYLVESTRE-SUR-LOT et TREMONS) sollicitant le transfert de la compétence « assainissement »,
- à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du Comité Syndical d'EAU47 du 25 juin 2015 relative à :

- la modification statutaire,
- l'adhésion simple de FUMEL COMMUNAUTE,
- le transfert des compétences « eau potable » et « Assainissement non collectif » du SIVOM de la région de CASTELJALOUX,
- le transfert des compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » de la commune de FOURGUES/GARONNE,
- à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du Comité Syndical d'EAU47 du 22 septembre 2015 relative à :

- au transfert de la compétence « Assainissement collectif » de la commune de PINDERES,
- au transfert de la compétence « Eau potable » des communes du Syndicat Intercommunal des eaux de PENNE D'AGENAIS, SAINT-SYLVESTRE,
- au transfert de la compétence « Assainissement » des communes du SYNDICAT Intercommunal d'assainissement de PENNE D'AGENAIS, SAINT-SYLVESTRE,
- à compter du 1^{er} janvier 2016,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L 5211-18 et 20 du CGT, le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 23 septembre 2015,

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres,

DONNE son accord pour l'élargissement du territoire syndical dans le cadre de l'article 2.1 des statuts du Syndicat Eau47, à compter du 1^{er} janvier 2016 des collectivités selon le tableau ci-après,

DONNE son accord pour les adhésions aux compétences optionnelles à la carte dans le cadre de l'article 2.2 des statuts d'Eau47, à compter du 1^{er} janvier 2016 des collectivités selon le tableau ci-dessous :

Communes	Adhésion	Transfert compétence :		
		Eau potable	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif
Allons	X	X		X
Anzex	X	X		X
Auradou (partie)	X	X		
Beauziac	X	X		X
Boussès	X			X
Casteljaloux (périphérie)	X	X		X
Dausse	X	X	X	X
Durance	X			X
Fourques-sur-Garonne	X		X	X
Fumel Communauté	X			
Grézet-Cavagnan	X	X		X
Houeillès	X			X
La Réunion	X	X		X
Labastide-Castel-Amouroux	X	X		X
Leyritz-Moncassin	X	X	X	X
Massoulès	X	X		X
Penne d'Agenais	X	X	X	X
Pindères	X	X	X	X
Pompogne	X	X		X
Puch d'Agenais	X	X		X
Saint-Martin-Curton	X	X		X
Sainte-Gemme-Martailac	X	X		X
Saumejan	X	X	X	X
St Sylvestre S/Lot	X	X	X	X
Trémons	X	X		X
Vaillès (82)	X	X		
Villefranche du Queyran	X	X		X

VALIDE les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} janvier 2016 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon la version complète des statuts transmise par le Syndicat Eau47),

DONNE pouvoir à Monsieur le MAIRE pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Fait et délibéré.

9 – Bilan financier et retour de compétences de la CAGV

L'actualité de la CAGV durant l'été 2015 a mis en lumière une situation financière particulièrement dégradée, faisant apparaître un résultat global de l'exercice déficitaire de 4,32 M€, composé d'un excédent de fonctionnement de 2,2 M€ et d'un déficit d'investissements de 6,65 M€.

Face à cette situation, le Président de la CAGV a proposé au Conseil Communautaire, sans aucune concertation préalable avec la commune de Laroque-Timbaut, la suppression de l'intérêt communautaire sur le périscolaire. Cela revenait donc à imposer une charge de fonctionnement de plus de 150.000 € à la commune de Laroque-Timbaut.

L'ensemble des communes du Roquentin a réagi avec force pour s'élever contre cette décision, remettant en cause les accords de fusion de 2010. Le Roquentin aura, selon le Président CASSANY, « bénéficié d'un million de dépenses cumulées », alors que la CAGV a encaissé plus de 6,87M€ cumulés selon M. MAXANT, Maire de La Croix Blanche.

Ces chiffres ont été particulièrement difficiles à obtenir, ce qui n'est pas acceptable.

Les documents de la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques) attestant de ces chiffres sont à la disposition de tout administré en mairie.

Conformément au dernier Conseil Communautaire du 06 septembre, il faut s'attendre à une augmentation de 20% de la part communautaire des impôts fonciers.

La situation actuelle doit être réparée par ceux qui l'ont engendrée, et il est indispensable de rétablir le lien de confiance qui est aujourd'hui sérieusement mis à mal.

Il a donc été demandé à ce que le fonctionnement des commissions soit revu, et que la prise de décision fasse l'objet d'une plus grande transparence et concertation.

Dont acte.

10 – Validation étude dirigée

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal de la mise en place de l'étude dirigée à compter du 6 octobre par deux enseignants mis à disposition de la Commune; à ce jour 10 enfants sont inscrits.

L'étude se déroulera le mardi de 15h45 à 16h45.

La facturation sera de 53 € par élève, par an sur une hypothèse de 20 élèves par enseignant. L'inscription et le paiement se fera en mairie la première semaine de chaque cycle et pourra faire l'objet de modification selon le nombre d'enfants. Tout cycle commencé est dû. Une inscription en cours est possible sur décision de l'enseignant, et sera facturée au prorata des semaines restantes.

Cycle 1: 16 € (du 06 octobre au 15 décembre 2015)

Cycle 2 : 23 € (du 05 janvier au 05 avril 2016)

Cycle 3 : 14 € (du 03 mai au 28 juin 2016)

Cette activité est assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisée par son employeur principal.

Madame Patricia DE SOTOMAYER et Monsieur Jean-Luc CHAPALIN ont effectué leur demande auprès de l'Inspection d'Académie.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et le cas échéant, 1% solidarité et RAFFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à recruter les fonctionnaires du ministère de l'Education Nationale pour assurer l'étude dirigée,
- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1heure par semaine par enseignant,
- les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 21.86€ correspondant au grade de l'intéressé et aux taux horaire «surveillance» du barème fixé par la note de service précitée du 26 juin 2010.

Fait et délibéré.

11- Délibération de principe mise à jour des panneaux indicateurs municipaux

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal de différentes requêtes concernant les panneaux municipaux de signalisation des commerces et points touristiques. Certains panneaux sont vieux, ne sont plus à jour ou illisibles. Il est proposé de prendre une délibération de principe pour la mise à jour de tous les panneaux sur la base de la réutilisation de l'existant. Pour cela, il convient de prévoir au budget une enveloppe de 8 000 € au maximum.

La commission voirie sera en charge de la mise à jour des panneaux indicateurs ainsi que de son chiffrage définitif.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré.

12- Dossier Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmé)

Suivant les articles L.111-7 et D.111-19-34 du code de la construction de l'habitation, tous les ERP (établissement recevant du public) non conforme au 31/12/2014 à l'accessibilité à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, doivent faire l'objet d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de ces bâtiments.

Monsieur DULAURIER Jean-Jacques rappelle que la commune de Laroque-Timbaut possède six bâtiments ERP que sont la Mairie, le Groupe Scolaire, la Salle des Fêtes, la Salle Valois, l'Eglise Notre Dame et l'Eglise de Saint Pierre d'Orival.

La mise en accessibilité de tous ces bâtiments communaux porte sur la mise en conformité :

- des stationnements et des cheminements extérieurs,
- des accès et des éclairages intérieurs et extérieurs,
- des mobiliers, des matériels et l'installation de signalétiques adaptées,
- de la mise aux normes et/ou de la création de sanitaires PMR.

L'ensemble de ces travaux et de ces investissements doivent tous être terminés dans les trois ans suivant l'acceptation de cet agenda. Le coût estimé de la mise en conformité des bâtiments est évalué provisionnement à 215.000 €uros HT dont la moitié pour la Salle des Fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda (Ad'ap).

Fait et délibéré.

Informations diverses **Avenue Paul Dangla**

Les traçages fins en place ont pour objectif de réhabituer les usagers à suivre le tracé et préfigure 70 à 80% des équipements finaux. L'objectif est de faire ralentir les automobilistes, permettre le passage d'engins agricole de grande largeur et renforcer la sécurité des piétons/cyclistes.

Une proposition du Département est arrivée, qui a été soumise à consultation par internet. A la fin du mois, la commission analysera les résultats et donnera son avis final.

 Avenue de la Résistance


La fin de chantier des feux à récompense, dont l'objectif est de diminuer la vitesse des véhicules entrant dans le bourg, est prévue vers le 05 novembre. Le rabotage/suppression des « gendarmes couchés » est en prévision.

 Avenue du Périgord

Le devis estimatif de l'aménagement des écoulements pluviaux et trottoir piéton fourni par la SEM47 se monte à presque 400.000€. Nous sollicitons d'autres chiffrages.


 Ancienne route de Pont-du-Casse

Solution la moins onéreuse, et après validation par la commission voirie, il a été décidé de mettre 4 stops. Un arrêté a été pris, contrôlé par le CDG47 et la Préfecture. La copie de l'arrêté et un texte explicatif sera distribué à tous les habitants du quartier. Le but est de sécuriser ce carrefour.

 M.A.PA Salle des Fêtes

Projet de rénovation salle des fêtes : Il s'agit en premier lieu de rénover la toiture, en raison de problème plaques d'amiante et d'isolation thermique. Le coût est estimé à moins de 100.000 € HT – Marché à procédure adaptée (MAPA) passe au contrôle réglementaire préalable au CDG47.


Le planning prévisionnel prévoit le début des travaux en février, après concertation avec les associations utilisatrices dans ce créneau. L'étape suivante portera sur le chauffage, les sanitaires, salle traiteur. La 3^{ème} étape portera sur les aménagements intérieurs : équipements, éclairage, ...

 Compte rendu assemblée générale les Edéniales

Dernières informations : M. le Maire met en garde les Roquentins contre les « bruits » et rumeurs parcourant la commune suite à un article de presse annonçant l'ouverture de cette structure d'accueil : Les services du Département ont refusé les demandes d'agrément déposées par l'association d'exploitation ainsi que les familles d'accueil. Cette structure n'est donc pas ouverte. Les courriers sont consultables en mairie.

 Point financier municipal

La situation financière de la Commune est bonne. M. le Maire a mis à disposition des élus les éléments chiffrés. L'endettement diminue par le fait des remboursements réguliers des emprunts, et ceux-ci s'éteignant en 2021. Les efforts d'économies seront maintenus, en prévision de la baisse des dotations de l'Etat sur les deux années à venir.

 Compte rendu COPIL

Fréquentation importante du périscolaire : entre 96 et 98 enfants par jour. L'année 2014-2015 a vu la diminution du nombre d'intervenants extérieurs, trop onéreux. Certaines interventions payantes, comme celle des pompiers ou du conseiller nutrition, sont maintenues. Cette très belle fréquentation des activités périscolaires est à mettre au crédit de M. Olivier RULLIER et de son équipe.

 Bilan voirie communale

L'année dernière, les travaux de voirie ont été à peine finis. Cette année, à cette heure, seulement 21% des travaux prévus sont effectués. La commission prépare un courrier de protestation à M. le Président de la CAGV ; en effet, certains chantiers abandonnés « en l'état » durant l'été doivent être terminés.

 Bilan CAGV 2014

Bilan consultable en Mairie.

 Masse et Laurendanne

Le Syndicat va passer en syndicat mixte à la carte, les statuts changent. Une nouvelle réunion pour la répartition financière est prévue le 21 octobre 2015.


Stade roquentin

Le club de football n'a pas de vestiaire depuis très longtemps et doit s'arranger avec les clubs de basket et rugby, ce qui n'est pas toujours possible. Après mise au point avec la CAGV quant à la propriété des parkings, le projet d'installations à base d'algecos permettra de résoudre définitivement ce problème. Il est donc prévu d'installer ces structures sur une partie du terrain basket à proximité des écoulements eau et points électriques. La municipalité se charge de mettre hors d'eau et hors d'air. L'intérieur sera aménagé par le club, avec l'aide de la Fédération de football. Dans le cadre de l'Euro 2016 des subventions peuvent être accordées pour l'équipement.

Pour information mardi 29 septembre il y a eu une effraction des bâtiments sur le site de « Monplaisir ».

Mrs Jean-Claude BOLOGNINI et Eric FLESCHE sont intervenus et ont surpris les malfaiteurs.

Une plainte a été déposée, les devis à l'équivalent sont en cours.

<p>Lionel FALCOZ Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Aurélien RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Eric FLESCHE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christian RICHARD Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Patricia BONNIN-BLOIS Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Patrick LESUEUR Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Sylvie PUYAU Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Caroline CHAPUT Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Joël BERNARD Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Elisabeth HENRY Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christophe GILARDI Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Georges DENYS Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Gérard THOMAS Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent</i></p>	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>	